

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 1

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE BUDGETAIRE 2025

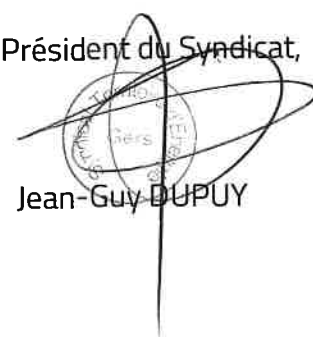
VU le budget primitif du Syndicat Territoire d'Energie Gers 2025,

Monsieur le Président propose aux membres du Comité de diminuer le compte 2317 (Chapitre 23) de 300 000 euros et d'augmenter le compte 21318 (Chapitre 21) de 300 000 euros en dépense de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

DECISION MODIFICATIVE – IMMOBILISATION DU PATRIMOINE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers donne lecture du rapport financier du concessionnaire ENEDIS, il s'établit comme suit :

« La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute, par la valeur nette (non amortie) des ouvrages de distribution publique concédés et en service, par le montant des provisions constituées pour leur renouvellement et par la valeur de remplacement. »

Au 31 décembre 2024, ces données sont les suivantes :

TOTAL DES OUVRAGES CONCÉDÉS POUR LA CONCESSION

Total des ouvrages concédés	31/12/2024 (en K€ HT)	TTC (en K€)
Valeur brute comptable	725 260,00	870 312 ,00
Valeur nette comptable	407 403,00	488 883,60
Provisions constituées	31 987,00	38 384,40
Valeur de remplacement	983 616,00	1 180 339,20

Les valeurs ci-dessus prennent en compte la totalité des ouvrages de distribution publique :

- Les ouvrages localisés, rattachés à leur commune de localisation, sont pris en compte pour la valeur inscrite dans la comptabilité. Ce sont les réseaux HTA et BT et les postes de distribution publique, les branchements, les comptages et les colonnes montantes.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi localisé des compteurs Linky, ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA/BT qui sont gérés de façon localisée. Ces deux natures d'ouvrage (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire.

Ces montants prennent en compte les ouvrages mis en service et retirés dans l'année.

Une réserve est émise par le Comité du STEG sur le calcul des provisions de renouvellement compte tenu de la réestimation de la durée de vie décidée unilatéralement par ENEDIS et dénoncée par le STEG dans une motion votée par le Comité du STEG. Il a donc été, à ce titre, proposé au Comité de rejeter les modes et durées d'amortissement pour les principaux ouvrages du compte rendu annuel.

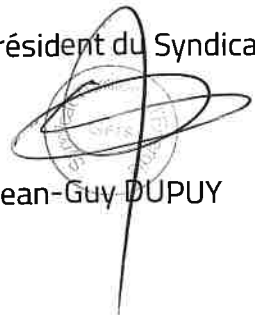
Après avoir délibéré, le Comité décide :

- D'inscrire en dépense (compte 2411) et en recette (compte 21534) la somme de 870 312,00 K€ afin de procéder à l'amortissement du patrimoine électrique du Syndicat Territoire d'Energie Gers.
- De rejeter les modes et durées d'amortissement présentés unilatéralement par les services d'ENEDIS dans le compte rendu annuel d'activité.

Le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS –

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Président propose d'adopter le tableau des emplois du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

Il s'établit comme dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS DU STEG				
CADRES D'EMPLOI	Durée hebdomadaire	Fonctions attachées à l'emploi	Nombre	Emplois pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Directeur administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI

REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Comptabilité Secrétariat technique		
	35h	Responsable de gestion comptable	1	OUI
	35h	Secrétariat général	1	NON
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Comptabilité Secrétariat divers	1	NON
	35h	Accueil - Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35h	Secrétariat général	1	OUI

FILIERE TECHNIQUE

INGENIEUR TERRITORIAL	35h	Directeur des services du STEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseaux	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI
En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35h	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35h	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

Après en avoir délibéré, le Comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID : 032-253200075-20250911-2025_09_004-DE



DELIBERATION 4

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

RECONDUCTION DU MARCHE 2024/001 : Travaux d'électrification rurale et d'éclairage public – ANNEE 2026 –

Monsieur le Président rappelle les différentes attributions, réparties par lot, du marché public de travaux déposé en Préfecture le 13 janvier 2025 et notifié le 16 janvier 2025, renouvelables trois fois.

Monsieur le Président expose que la durée du marché est fixée à un an et peut faire l'objet de trois renouvellements.

Vu la qualité d'exécution des entreprises et l'appréciation des prix réalisés par la Commission d'appel d'offres (CAO) lors de l'attribution des marchés, Monsieur le Président propose la reconduction pour une année et sollicite du comité l'autorisation de signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Monsieur le Président demande au comité syndical qu'il soit autorisé à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Après échanges de vues. Le comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers décide la reconduction d'un an du marché et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE**DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS****DELIBERATION 5**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

MISE EN PLACE DE MOYENS POUR ASSURER LA CONTINUITE DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE PENDANT LES TRAVAUX –

VU la délibération du 7 décembre 2012 refusant la contractualisation d'une convention avec ENEDIS,

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) expose au Comité l'état des discussions engagées avec les services d'ENEDIS pour mettre en place des moyens pour limiter les coupures des usagers lors des travaux du TE32.

Il rappelle que précédemment, le Comité syndical avait refusé de valider le projet de convention proposé par ENEDIS le jugeant non conforme au code de la commande publique.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée reconductible sur trois ans, pour un montant de 40 000 euros HT pour une année, comprenant des prestations de travaux sous tension auxquelles ENEDIS aura la possibilité de répondre.

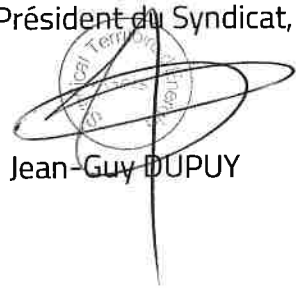
Cette solution a le mérite de plafonner annuellement la dépense à 40 000€ HT par an afin d'éviter toute dérive financière. Elle répond aussi au Code de la commande publique en mettant le gestionnaire de réseaux en concurrence avec les entreprises locales de distribution.

Monsieur le Président demande l'autorisation au Comité de lancer un marché à bon de commandes pour un montant de 160 000 euros HT pour les exercices 2026, 2027, 2028, 2029 si reconduction et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Après débat et vote, en précisant que Monsieur Blondeau Bruno n'a pas participé au débat et au vote, le Comité autorise Monsieur le Président à lancer le marché à bon de commandes pour un montant de 160 000 euros HT pour les exercices 2026, 2027, 2028, 2029 si reconduction en procédure adaptée et l'autorise à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID : 032-253200075-20250911-2025_09_006-DE



DELIBERATION 6

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

MARCHE POUR LE CONTROLE DES OUVRAGES, PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, AU SENS DU DECRET N° 2011-1697 DU 1^{ER} DECEMBRE 2011 ET DE L'ARRETE DU 14 JANVIER 2013 –

Monsieur le Président expose au comité l'obligation faite au maître d'ouvrage d'effectuer un contrôle des nouveaux ouvrages de distribution publique d'électricité.

Il rappelle que précédemment cette compétence était du ressort de l'Etat et qu'elle était assurée par le contrôle des distributions publiques d'électricité à la Direction Départementale des Territoires.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée, pour un montant de 160 000 € HT maximum pour quatre ans.

Ce marché comprend le contrôle par échantillonnage des ouvrages neufs sur les exercices 2026, 2027, 2028 et 2029 si reconduction.

Monsieur le Président demande au comité syndical qu'il soit autorisé à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Après débat et vote, le comité autorise Monsieur le Président à lancer le marché à bon de commandes pour un montant maximum de 160 000€ HT sur quatre ans (si reconduction) en procédure adaptée et l'autorise à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 7

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION – AVENANT N° 2

VU la Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente en date du 5 février 2020 reçu à la Préfecture le 7 février 2020

VU le cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente en date du 5 février 2020 reçu à la Préfecture le 7 février 2020,

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers expose au Comité syndical que dans le cadre de l'Article 2 de la présente Convention, il est prévu entre le concédant et le concessionnaire une clause de revoyure pour actualiser par avenant la situation contractuelle et permettre des modifications substantielles des éléments caractéristiques de la concession.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), France Urbaine, ENEDIS et EDF ont conclu un avenant en date du 20 novembre 2024 pour modifier l'article 49 du cahier des charges de concession.

L'objet de l'accord repose dans une sécurisation juridique des modalités de renouvellement ou d'expiration de la concession.

Il convient donc aujourd'hui de traduire cette décision dans le contrat conclu localement.

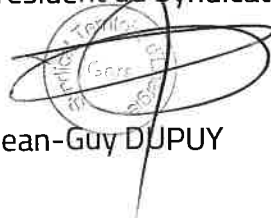
La proposition de modification de l'Article 49 se fera en tenant compte au mieux des principes en vigueur, en respectant l'équilibre global du contrat et selon les règles générales applicables aux concessions. Dans le projet d'avenant dont il est fait lecture, on constate un inventaire de motifs susceptibles de faire l'objet d'une indemnité en cas de sortie du concessionnaire. On s'appuiera dans ce cas sur le principe selon lequel cette indemnité ne peut constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante. Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'avenant n° 2 et d'autoriser le Président à signer celui-ci.

Après débat et vote, en précisant que Monsieur Blondeau Bruno n'a pas participé au débat et vote, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers décide :

- D'approuver l'avenant n° 2 au contrat de concession pour le service public de développement et de l'exploitation de réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat de concession pour le service public de développement et de l'exploitation de réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID : 032-253200075-20250911-2025_09_008-DE



DELIBERATION 8

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

POINT ET DECISION SUR LE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE ELECTRIQUE (IRVE) –

VU la délibération du 15.03.2023 « Point et décision sur le déploiement des IRVE »

VU la délibération du 28.03.2023 « Point et décision sur le déploiement des IRVE »

VU la délibération du 17.09.2024 « Point et décision sur le déploiement des IRVE »

Monsieur le Président précise que les bornes de Vic-Fezensac, Sarrant, Solomiac, Pujaudran, Estang, Saint-Puy, Aubiet et Auch ont été déployées avec succès.

Le projet de la borne du parking de Lupiac et celui de la commune de Mirande ont pris du retard pour des raisons indépendantes de TE32 et sont en attente.

Il est proposé au vote du Comité syndical de donner suite à six demandes sur des communes gersoises ayant des offres de service à la disposition des populations et qui devraient satisfaire un niveau d'utilisation acceptable.

Pour cela, Il est proposé au Comité syndical d'engager une dépense de cent mille euros HT pour équiper d'une station de charge accélérée les communes de :

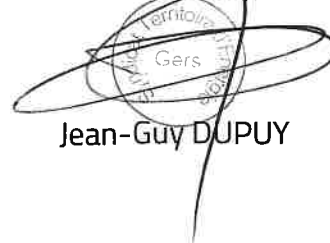
Saint-Antoine, Lagraulet, Ségos, Caussens, Sansan (site paléontologique) et la commune de Dému en charge rapide.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De budgétiser la somme de cent mille euros HT sur l'exercice 2025 ou suivant pour financer cinq stations de charge accélérée et une station de charge rapide sur les communes de Saint-Antoine, Lagraulet, Ségos, Caussens, Sansan et Dému.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour construire six stations dans le cadre du marché à bon de commande en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID : 032-253200075-20250911-2025_09_008-DE

S²LO

PROJET DE DELIBERATION DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 9

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

ENTREE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS DANS LA SOCIETE « SAS METH'TAPOLE » SUR LA COMMUNE DE SERIGNAC DANS LE TARN-ET-GARONNE –

Vu l'article L2253-1 du code général des collectivités.

Vu l'article 2.7 des statuts de Territoire d'Energie Gers.

Monsieur le Président expose que le Syndicat Territoire d'Energie du Tarn-et-Garonne nous a contacté pour l'aider à faire émerger un projet de méthanisation sur son département sur la commune de Sérignac. Le projet porté par un groupe d'agriculteurs a fait l'objet d'autorisations administratives favorables, mais n'arrive pas à se réaliser, faute de fonds propres pour lever la dette.

Le groupement d'agriculteurs comptait sur une aide de la Région Occitanie pour aborder ses fonds propres. Mais ils ne percevront pas le montant de l'aide escomptée au regard des nouvelles règles d'attribution.

La société disposera d'un capital de 100 020 euros et l'actionnariat de cette société de projet sera le suivant :

Trois associés historiques :

- PICK Mark : 2 400 actions soit 24% du capital et une valeur du capital de 24 000€
- MONET Romain : 2 300 actions soit 23% du capital et une valeur du capital de 23 000€
- TRAININI David : 2 300 actions soit 23% du capital et une valeur du capital de 23 000€

D'autres structures :

- Soelia SEM du Tarn-et-Garonne : 1502 actions soit 15% du capital et une valeur du capital de 15 020 euros
- BATTISTELA Christophe : 500 actions soit 5% du capital et une valeur du capital de 5 000€
- TE32 : 1 000 actions soit 10% du capital et une valeur du capital de 10 000€

La société sera dirigée par un Président, Monsieur Mark Pick, associé historique du projet, les deux autres associés historiques seraient nommés Directeurs Généraux.

Les décisions collectives (approbation des comptes annuels et affectation des résultats – approbation des conventions règlementées – nomination des commissaires aux comptes – augmentation, amortissement et réduction du capital social – transformation de la société – fusion, scission ou apport partiel d'actif – dissolution et liquidation de la société – augmentation des engagements des associés – agréments des cessions d'actions – suspension des droits de vote et exclusion d'un associé ou cession forcée de ses actions – nomination, révocation et rémunération des dirigeants – modification des statuts, sauf transfert du siège social) seront prises à l'unanimité des actionnaires.

La cessation d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.

En outre, l'actionnaire qui souhaite céder ses titres devra respecter le droit de préemption des associés.

Une convention d'avance en compte courant d'associés régira l'apport initial et tout apport complémentaire dans la limite d'un plafond de 200 000 euros pour Territoire d'Energie Gers.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la convention seront rémunérées au taux de 3,5% établi sur un échéancier de 7 annuités.

TE32 s'engagera au terme du remboursement du prêt, à se retirer de la dite structure, le groupe majoritaire s'engageant de son côté à racheter les titres.

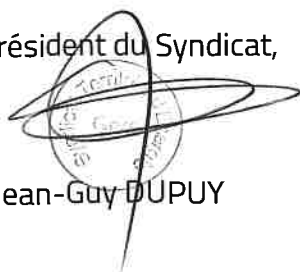
Il est demandé au Comité syndical un accord de principe sur ces bases pour continuer les discussions avec la société de projet afin que les statuts et le pacte d'actionnaires soient rédigés en ce sens pour une présentation définitive au prochain Comité syndical pour acter l'entrée dans le capital de cette société sur les bases énoncées.

Après débat et vote : 27 Pour, 0 Contre, 3 Abstentions

Le Comité syndical donne son accord de principe pour que TE 32 rentre dans la société de projet dans les conditions énoncées à la présente délibération et demande au Président de TE32 de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité, l'entrée dans le capital de la société de projet en joignant les statuts et le pacte d'actionnaires rédigés suivant les éléments présentés.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 10

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HEBERGEMENT DE RELAIS –

Monsieur le Président de TE32 indique qu'il a été sollicité par Monsieur André Sempastous, Maire de Lasseube-Propre et Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) d'Auch-Sud. Le Syndicat souhaiterait assurer une télérelève de ses compteurs d'eau via un dispositif de relais qui stockent et transmettent par ondes radios les informations reçues des compteurs communicants. A ce titre, il souhaiterait poser ses relais sur les mâts d'éclairage des communes adhérentes à son syndicat (Auterrive, Boucagnères, Durban, Haulies, Labarthe, Lasséran, Lasseube-Propre, Moncorneil-Grazan, Monferran-Plavès, Orbessan, Ornézan, Pavie, Pessan, Pouyloubrein, Saint-Jean-le-Comtal, Sansan, Seissan, Tachouires, Traversères, Clermont-Pouyguilles, Faget-Abbatial, Lamaguère, Lartigue).

Pour cela, il nous propose de contractualiser avec la société BIRDZ pour une durée de cinq ans. L'idée serait qu'au bout de cette période, le Syndicat se substitue à la société BIRDZ dans le cadre contractuel. A cet effet, cette orientation justifie le loyer symbolique défini dans le cadre contractuel.

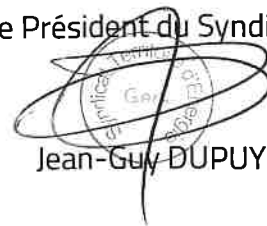
Après lecture de la convention, Monsieur le président demande au Comité syndical d'approuver la présente convention et de l'autoriser à signer celle-ci.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver la présente convention
- D'autoriser le Président à signer celle-ci et de la mettre en application

Fait et valoir, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

A circular stamp with the text "Syndicat des Communes de la Région de la Vallée de la Loire" is partially visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Guy DUPUY".

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 11

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

RAPPORT ECRIT DE LA SEM ENR 32 –

VU l'article L1524 alinéa 14 du code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Président de TE32 rappelle que l'article L1524-5-14° alinéa du code général des Collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022, comporte des informations générales sur la société, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Le rapport présenté à notre assemblée comprend ainsi en annexes le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2024.

L'objectif est d'assurer l'information de notre assemblée, de renforcer le contrôle analogue, de s'assurer que la SEM ENR 32 agit en conformité avec les actions et les positions engagées par notre collectivité.

A. Bilan d'activité

L'année 2024 correspond à l'année de lancement de la SEM.

Outre l'installation de la SEM, l'année a été ponctuée de très nombreuses réunions afin de faire connaître et de démarrer l'activité de la SEM.

D'une part, la SEM ENR 32 a développé divers partenariats, lui permettant de proposer l'étude, la réalisation et l'exploitation en tiers investissement d'ombrières photovoltaïques sur le domaine public (avec Ombrières d'Occitanie), de projets photovoltaïques au sol sur fonciers publics dégradés inférieurs à 1 ha (avec la société EnerCoop), de panneaux photovoltaïques en toiture sur une surface inférieure à 1000 m² (avec la société Acteam).

D'autre part, elle a initié les premiers projets de la SEM.

Elle a conclu divers partenariats afin de pouvoir intervenir sur des types de projets variés :

- Avec EnerCoop pour une grappe de projets photovoltaïques au sol < 1MW sur fonciers communaux dégradés.
- Avec BioGNV du Confluent pour un projet de station bioGNV.
- Avec Acteam ENR pour une grappe de projets photovoltaïques en toitures sur bâtiments publics.

Elle a répondu à plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par les collectivités pour les projets au sol > 1ha. Elle a ainsi été lauréate de l'AMI de la commune de Fleurance, en partenariat avec Watteos, pour un projet sur un ancien site d'enrobage pollué. Elle a aussi été retenue pour l'AMI de la Communauté des Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, en partenariat avec Dev'ENR, sur le foncier d'un ancien projet de lotissement. Des sociétés de projet seront à créer dans les deux cas.

Enfin, avec EnerCoop et la commune de l'Isle-Jourdain, un projet de photovoltaïque au sol sur l'ancienne décharge municipale de la commune est à l'étude.

La SEM a aussi pris des participations dans la SAS Ombrières d'Occitanie, la SAS 001 et la SAS Enr Adour :

- Une grappe de 28 projets d'ombrières de parking portés par la SAS Ombrières d'Occitanie (dont 8 dans le Gers) ;
- Une seconde grappe de 28 projets d'ombrières de parking (dont 8 dans le Gers) portés par la SAS 001 (SAS composée de la Holding Ombrière d'Occitanie et de la SEM EnR 32) ;
- Pour la société EnR Adour, des études de projets photovoltaïques flottants et hydroélectriques ainsi que de valorisation de 22 bassins d'étiage gérés par l'Institution Adour sont en cours.

B. Bilan financier

Le bilan financier de la SEM EnR est le suivant :

	2024
Capital social	4 800 000 € (2400000 € libérés)
Chiffre d'Affaires	0 €
Total produits d'exploitation	0 €
Coûts salariaux	75 511 €
Total charges d'exploitation	117 260 €
Résultat d'exploitation	-117 260 €
Total charges	117 637 €
Total produits financiers	76 917 €
Résultat net	-40 720 €
Trésorerie nette	1 977 144 €
Capitaux propres	4 759 657 €
Endettement financier	0 €

S'agissant de l'année de lancement de la SEM, le résultat net est sans surprise négatif. A cet égard, le plan d'affaires initial prévoyait un résultat net négatif jusqu'en 2029.

Il est toutefois à noter que la perte reste très limitée, à -40 720 €. Le plan d'affaires réactualisé prévoit d'ailleurs désormais un résultat positif dès 2027 étant donné les pertes 2024 limitées et le portefeuille conséquent de projets en cours.

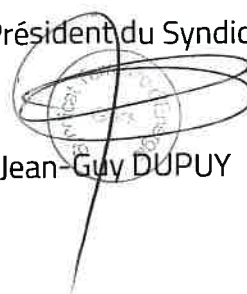
Le Président propose au Comité syndical de prendre acte du rapport établi de la SEM EnR 32 au titre de l'exercice 2024 et demande au Comité syndical de se prononcer favorablement.

Il est précisé que Monsieur Jean-Jacques Sagansan, Président de la SEM ENR 32, ne participe pas au vote.

Après débat et vote, le Comité syndical se prononce favorablement et prend acte du rapport établi.

Fait et valoir, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 12

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

SEM ENR 32 – LIBERATION D'UNE PART DU CAPITAL –

VU la délibération du mardi sept novembre 2023 du Comité syndical de TE32 intitulé « Constitution d'une SEM : prise de participation du Syndicat TE32 »,

VU les statuts de la SEM ENR 32 et notamment l'article 7 intitulé « Apports »,

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que TE32 a versé la somme de 984 000 euros à la constitution de la SEM ENR 32 et qu'il s'est engagé à libérer 984 000 euros supplémentaires dans les cinq ans après la création de celle-ci.

La SEM, au regard de son plan d'affaire, nécessite une libération de capital. A ce titre, Monsieur le Président de la SEM ENR 32 sollicite à Monsieur le Président de TE32 la libération de 200 000 euros conformément aux engagements pris dans les statuts.

Monsieur le Président sollicite l'accord du Comité syndical pour libérer 200 000 euros conformément à la demande de Monsieur le Président de la SEM ENR 32 et aux engagements pris lors de la constitution de la SEM. Il rappelle que cette somme a été inscrite dans le budget primitif.

Il est précisé que Monsieur Jean-Jacques Sagansan, Président de la SEM ENR 32, ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

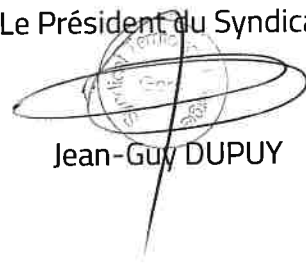
Publié le 17/09/2025

ID : 032-253200075-20250911-2025_09_012-DE

Après débat et vote, le Comité syndical autorise la libération des 200 000 euros et autorise le Président à prendre toutes les mesures pour que cette somme soit versée sur le compte de la SEM ENP 33.

Fait et valoir, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Guy DUPUY', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SEM ENP 33' and 'Syndicat des Eaux de la Région de la Gironde'. The signature is written in a cursive style with a long vertical stroke extending downwards.

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 13

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

ENTREE DE LA SEM ENR 32 AU CAPITAL D'OMBRIERES D'OCCITANIE – GRAPPE 002 –

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers expose au Comité syndical que le partenariat lancé en 2019 entre la société Ombrières d'Occitanie et Territoire d'Energie Gers (TE32) est rentrée dans la phase de réalisation.

Il convient donc de statuer sur l'entrée de la SEM ENR 32 dans le capital de projet « troisième grappe » intitulée 002, d'une puissance de 11,9 MW pour plus de 16 millions d'investissement. Dans cette grappe, on retrouve les projets de Cazaubon, Duran, Fleurance, Gavarret, Marciac, Masseube.

Le prix total de l'acquisition par la SEM ENR 32 est le suivant :

- Montant Fonds propre correspondant à date de 1 923 000 €
- Capital social de 002 de 1 000 € (1000 actions à 1 €)
- Acquisition de 160 actions à 1 € : 160 €
- Rachat pari passu des CCA rémunérés à 5% : 307 735 €
- Coût lié à l'entrée avec valorisation : 0 €
- Frais divers à 2 % : 6 158 €

Soit un prix total de 314 053 euros.

Il est à noter que ce montant est susceptible d'évoluer (les projets étant avancés mais toujours à risque).

La nouvelle répartition d'achat serait dans ces conditions :

- AREC production à 45%
- See you sun à 30%
- La SEM ENR 32 à 16%
- La SEM du 81 à 9%

Cette cession devra être préalablement soumise à l'accord du prêteur bancaire conformément à la documentation financière signée en date du 21 juillet 2023 et aux engagements pris par la société et ses associés.

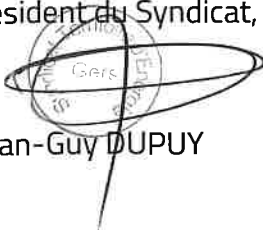
Il est proposé au Comité syndical d'autoriser la SEM ENR 32 à rentrer dans le capital de la troisième grappe d'Ombrières d'Occitanie 002 dans les conditions énoncées préalablement avec un prix total d'environ 314 053 euros pour 16% de participation au capital.

Il est précisé que Monsieur Jean-Jacques Sagansan, Président de la SEM ENR 32, ne participe pas au vote.

Après débat et vote, le Comité syndical décide d'autoriser la SEM ENR 32 de rentrer dans le capital de la troisième grappe 002 de la société d'Ombrières d'Occitanie pour un montant total d'environ 314 053 euros représentant 16% de participation au capital.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID : 032-253200075-20250911-2025_09_014-DE



DELIBERATION 14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze septembre à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUE, Philippe BARON, Julien BELMONTE, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Christian CARDONA, Henri CHAVAROT, Cyril COTONAT, Jean DUCERE, Jean DUCLAVE, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Roland MARAGNON, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Jean-Jacques SAGANSAN, Francis SEYNAEVE, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Bruno BLAYA, Jean-Claude BOUSQUET, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Marceau DORBES, Paul ESQUIRO, Guy FORMENT, Gérard GOURGUES, Muriel LARRIEU, Max LEZIAN, Christophe LOIZON, Antoine MENDES, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Christiane PIETERS, Michel SORIANO, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Joël DURREY : pouvoir à M. Jean-Jacques SAGANSAN

Mme Isabelle BLANCHARD : pouvoir à Mme Véronique THIEUX-LOUIT

MISSION D'ASSISTANCE AU CONTROLE DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Monsieur le Président expose que Le Syndicat Territoire d'Energie du Gers exerce pour le compte des communes du département la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité. A ce titre, il doit exercer le contrôle du bon accomplissement par les concessionnaires ENEDIS et EDF pour la fourniture au Tarif Réglementé de Vente (TRV) des missions de service public fixées par la loi et/ou le cahier des charges de concession signé le 5 février 2020.

A cette fin, le Syndicat Territoire d'Energie du Gers souhaite s'appuyer pour mener à bien sa mission, sur un prestataire spécialisé dans l'analyse et le contrôle des délégations de services publics d'électricité.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée sur les exercices 2025, 2026, 2027 et 2028 si reconduction pour un montant de 200 000 € HT sur 4 ans.

Ce marché consistera en l'élaboration pluriannuelle d'une part, d'un tableau de bord qui constituera l'outil privilégié de synthèse du contrôle et de recommandations et, d'autre part d'un rapport de contrôle qui portera sur les aspects techniques, qualitatifs et financiers du service public de la distribution d'électricité et de la fourniture au tarif réglementé de vente.

Monsieur le Président demande au comité syndical qu'il soit autorisé à signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

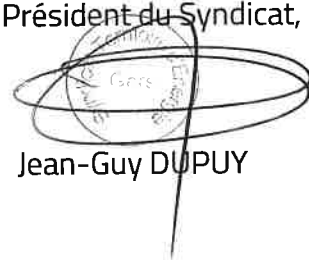
ID : 032-253200075-20250911-2025_09_014-DE

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers autorise Monsieur le Président :

- A lancer un marché à procédure adaptée pour un montant de 200 000 HT sur 4 ans (si reconduction).
- A signer l'ensemble des documents associés à ce marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY